

## ► **Projet**

## ► **Objectif**

Mettre à la disposition du créateur les documents financiers nécessaires au démarrage de son activité.

## ► **Bénéficiaire**

Porteur de projet créateur ou repreneur d'entreprise artisanale.

## ► **Description de la prestation**

- La réalisation du compte de résultat prévisionnel sur trois ans : le chiffre d'affaire minimum à réaliser pour couvrir les dépenses et assurer une rentabilité, le pourcentage des achats et la marge brute, les prévisions de frais généraux, le volume des frais financiers, l'amortissement des investissements envisagés.

- La réalisation du plan de financement de la création de l'entreprise : l'évaluation des investissements nécessaires pour s'installer, le calcul du besoin en fonds de roulement, les ressources à mobiliser (apport personnel, crédits, aides).

Le budget prévisionnel est indispensable pour l'étude de tout projet de création d'entreprise par un établissement bancaire ou financier. Il est remis par la CMA au porteur de projet sur support papier à l'issue de la prestation.

## ► **Modalités pratiques**

Sur rendez-vous : deux rendez-vous de 2 heures.

## ► **Coût de la prestation**

Prestation prise en charge par la Chambre de métiers et de l'artisanat.



© Lisa F. Young - Fotolia.com

## ► **Contacts**

### **Pôle accueil entreprise**

- Toulouse  
05 61 10 47 94  
[creation@cm-toulouse.fr](mailto:creation@cm-toulouse.fr)

- Antenne de Saint-Gaudens  
05 61 89 17 57  
[dricou@cm-toulouse.fr](mailto:dricou@cm-toulouse.fr)

► [www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)